



LÉGISLATURE 2015-2020  
DÉLIBÉRATION PR-1329-IV  
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019

*(crédits d'études terminés et abandonnés avec demande  
de crédit complémentaire)*

LE CONSEIL MUNICIPAL, vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 49 oui contre 1 non et 10 abstentions

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage des crédits terminés et abandonnés pour les études d'extension et de réaménagement du Musée d'art et d'histoire sis rue Charles-Galland 2 (PR-300 votée le 10 février 1998, PR-482 votée le 26 février 2007 et PR-922 votée le 8 mai 2012), un crédit complémentaire de 3 134 060,05 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

*Art. 2.* – La dépense complémentaire prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie en une annuité.

---

Certifié conforme :

La Secrétaire :

Hélène Ecuyer

La Présidente:

Marie-Pierre Theubet